



Communiqué

10.11.2016

Cérémonie de remise de l'Award Actions positives 2016 – les Actions positives ont fait peau neuve!

En présence de nombreuses entreprises, partenaires et personnalités, l'édition 2016 de la cérémonie de remise des Award Actions positives a tenu toutes ses promesses. C'est avec une identité visuelle nouvelle et un concept entièrement revisité que la ministre de l'Égalité des chances, Lydia Mutsch, a pu remettre les trophées aux six lauréats dans l'enceinte de l'Aalt Stadhaus à Differdange.

Les entreprises qui sont récompensées en 2016 sont:

- le Pall Center;
- Ceratizit;
- Curver;
- LS Lunch;
- le Cabinet d'orthodontie Becker et associés;
- No-Nail Boxes.

Les 6 entreprises qui offrent des services très diversifiés viennent d'achever la transposition de leur plan d'action au cours du mois de novembre 2016.

Comme les cérémonies précédentes, la 3^e édition de remise de l'Award Actions positives a eu lieu dans le but d'honorer ces six entreprises, issues de différents secteurs de notre économie, pour leur engagement exemplaire en matière d'égalité entre femmes et hommes.

Dans le cadre du programme des Actions positives, une enquête de satisfaction porte notamment sur:

- l'égalité de traitement des femmes et des hommes sous différents aspects, dont l'organisation de travail;
- la prise de décision;
- la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

L'entreprise participante qui développe une stratégie d'égalité est évaluée et peut obtenir un agrément ministériel, une aide financière et une reconnaissance/un Award du ministère de l'Égalité des chances.

Un projet de loi déposé par le ministère de l'Égalité des chances prévoit de formaliser une pratique administrative qui existe depuis 2015, et qui consiste à demander aux entreprises désireuses de participer aux Actions positives des indications sur la composition actuelle, en termes de genre, de leur conseil d'administration et de leur comité de direction.

Les entreprises devront également dévoiler les objectifs qu'elles se fixent à ces deux niveaux pour atteindre un meilleur équilibre entre femmes et hommes dans un délai de 24 mois après l'obtention de l'agrément ministériel.

Par ailleurs, toute entreprise qui participe aux Actions positives s'engage à utiliser le logiciel Logib-Lux qui permet de détecter d'éventuelles inégalités de salaire entre femmes et hommes dans l'entreprise en question.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Égalité des chances

L'égalité entre femmes et hommes fait partie des valeurs fondamentales de toute entreprise qui se veut soucieuse de créer un environnement de travail équilibré, compétitif et humain.

Promouvoir l'égalité des genres est en effet considéré comme un atout majeur pour l'entreprise en quête d'une meilleure qualité du travail, d'une motivation accrue du personnel ainsi que d'une meilleure performance.

Dans cette optique, le ministère de l'Égalité des chances soutient activement, à travers son programme d'Actions positives, les entreprises qui sont intéressées à établir une culture de l'égalité.

Communiqué par: ministère de l'Égalité des chances